REPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONSADAIS

ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

> CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 6 Septembre 2023

Convocation du 28 août 2023

Nombre de délégués en exercice : 32 Nombre de délégués présents : 24

Nombre de votants : 24

L'an deux mil vingt-trois, le 6 Septembre à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance extraordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
Commune d'Asques				Commune de Saillans			
DARCOS Murielle	\boxtimes	CHANIOLLEAU Sylvie		TILLET FAURIE Martine		DE MECQUENEMTEL Laurence	
Commune de Cadillac en Fronsadais				Commune de Saint Aignan			
BARBE Richard	\boxtimes			MONDON Sylvie	\boxtimes	DE LA DORIE Sylvain	
GREAULT Valérie	\boxtimes			Commune o	le Sa	int Genès de Fronsac	
Commune de Fronsac				MURAT Patrice	X	PARACHOU Véronique	
DURANT Marcel				Commune de Saint Germain de la Rivière			
EYHERAMONNO Mauricette	\boxtimes			DUVERGER Philippe	\boxtimes	DANGLADE Gérard	
Commune de Galgon				Commune de Saint Michel de Fronsac			
BAYARD Jean-Marie	\boxtimes			DUBOUREAU Jean-Marc		JOUBERT Alain	
BERGEON Serge	\boxtimes			Commune de Saint Romain La Virvée			
BIGOT Christian				MONTION Alain		PERNOT Alain	
CHIAROTTO Alain	×			Commune de Tarnès			
LOCHON Nathalie	×			GARBUIO Laurent		DEJEAN Josian	
LESCOUL Caroline	\boxtimes			Co	mmı	ıne de Vérac	il di
Commune de La Lande de Fronsac			BEC Dominique	\boxtimes	MAUBERT SBILE Karine		
GALAND Jean	\boxtimes			Commune de Villegouge			
GASTEUIL Jean-Pascal				VALEIX Guillaume	\boxtimes		
JANICOT Laurine	\boxtimes			BOULIN Sylvie	\boxtimes		
PALMISANO Frédéric							
RICHARD Nathalie	\boxtimes			Pouvoir: 0			
Commune de La Rivière				F			
BEYLY Dominique	\boxtimes	BRIEUX Isabelle		Excusés: Mme Valérie VIGIER - M. Alain MONTION			
Commune de Lugon et l'Île du Carney				Absents :			
CENNI Mickaël				Messieurs Christian BIGOT - Eric CHOLLET GABARD – Marcel DURANT – Philippe DUVERGER –			
BYTNAR Isabelle							
Commune de Mouillac			Jean-Pascal GASTEUIL – Frédéric PALMISANO				
REGIS Marie-France		GARANTO Antoine					
Commune de Périssac							
VIGIER Valérie							
CHOLLET GABARD Eric						-	

Secrétaire de séance : M. Dominique BEC

I – Administration Générale Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente fait l'appel des élus communautaires présents.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Madame la Présidente propose que M. Dominique BEC soit nommé secrétaire de séance.

Voix pour: 24

Voix contre: 0

Abstention: 0

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M. Dominique BEC pour exercer cette fonction.

Madame la Présidente rappelle que M. De Marco, architecte sélectionné pour la construction du Pôle des arts a dû retravailler le projet suite aux demandes des élus communautaires. La séance est donc dédiée à la présentation du travail par l'architecte et les élus communautaires sont invités à lui demander tous les renseignements souhaités sur le projet.

Elle donne la parole à M. Ugo de Marco pour présenter le projet modifié.

M. De Marco présente le nouveau projet de Pôle des arts joint en annexe du présent procès-verbal.

M. De Marco rappelle qu'au fur et à mesure de l'étude du projet des contraintes de sol ont impacté le projet et le projet initial ne permettait pas de rentrer dans l'enveloppe budgétaire. Le programme et le budget ont donc été retravaillés.

Il précise avoir rencontré une première fois les architectes des bâtiments de France pour avoir leur avis sur le projet d'Ecole de Musique et surtout l'Ecole de Cirque à Galgon et le retour des architectes a été très positif.

Diapositive sur les enjeux

Cette diapositive présente la situation géographique la plus intéressante pour développer les activités musicales et circassiennes dans le bourg de la commune de Galgon.

Le projet est situé à proximité du bourg, proche de 2 terrains de sport et de l'ancienne mairie. Le plan d'urbanisme intégre le terrain dans un ensemble intéressant pour l'avenir du bourg de Galgon et permet de boucler tout autour de la route et d'être intégré dans un noyau du bourg ce qui est une position stratégique pour un pôle des arts.

Diapositive du plan de masse:

Le projet est en retrait sur l'arrière de terrains de sport.

M. De Marco souligne l'importance de rendre visible le bâtiment depuis la rue et d'organiser toutes sortes d'évènements. Les administrés pourront traverser le terrain à pied pour accéder au pôle des arts.

Il a retravaillé le projet pour qu'il soit extrêmement simple à construire tout en utilisant des formes douces et légères : c'est un parallélépipède avec une façade légèrement courbe ; le revêtement en éverlite, sorte de plastique transparent crée un effet de transparence et de reflet qui crée une relation avec l'école de cirque en face ; le côté arrondi permet de gagner en visibilité et de créer un cheminement doux, un accompagnement ; le revêtement en dampalon est un bardage derrière lequel se trouve une ossature bois avec une grande couche d'isolant ; à distance l'aspect est laiteux Qui attire l'œil des piétons. Il existe un espace de parvis qui permet l'accueil d'enfants lors d'évènements comme la Fête de la Musique ;

Le parvis est bordé d'arbres d'un côté et nu de l'autre côté pour installer des petites scènes ou un lieu de pause pour les enfants ou adultes.

L'emplacement choisi est proche des écoles et les administrés peuvent accéder à pied en traversant un terrain.

M. De Marco a choisi des matériaux permettant une construction simple du projet : plastique transparent.

Diapositive du plan intérieur :

L'entrée de l'Ecole de Musique est abritée par un porche puis les salles sont disposées les unes à côté des autres ; le patio permet d'utiliser la lumière naturelle, de ne pas laisser la lumière en permanence et éviter les nuisances avec les voisins (notamment nuisance sonore de la ventilation)

En face est prévue l'école de cirque : chapiteau de 15 x 24 avec des vestiaires et un espace de stockage, une scène 4 mâts pour accrocher les éléments.

Cette école de cirque est un peu atypique ; c'est la raison pour laquelle l'avis des architectes des bâtiments de France a été demandé.

Il est prévu une hauteur de chapiteau de 11 m sur le haut des mâts.

M. De Marco énonce que le projet de pôle des arts est sensé être réalisé en 2 phases.

La première phase porte sur la construction de l'Ecole de Musique pour laquelle M. De Marco demande que le dépôt du permis de construire puisse se faire en septembre afin de respecter les délais imposés pour l'octroi des subventions.

La seconde phase porte sur la construction de l'Ecole de Cirque.

→ Phase 1 : construction de l'Ecole de Musique

Au cours de cette phase 1 seront réalisés tous les VRD (cheminements, canalisation, passage des gaines pour amener l'électricité depuis l'avenue, permettre aux pompiers d'accéder, les eaux usées...)

- M. Cenni demande où sont situées les places de stationnement
- M. De Marco répond que 4 places de stationnement sont créées pour les professeurs et il est prévu d'utiliser les parkings alentours : parking de la mairie et parking en face du stade permettront aux usagers de stationner temporairement.
- M. Bergeon remarque que le parking de la Mairie a été vendu à l'enseigne Super U.
- M. Bayard maire de Galgon répond que ce parking n'est absolument pas vendu.
- M. De La Dorie évoque l'accès direct à l'école de musique et demande si les parkings existants seront suffisants.
- M. De Marco précise que le parcours d'accès traversant permet d'un côté ou de l'autre d'accéder à l'équipement et de ne pas bloquer le passage des piétons.
- M. Bayard ajoute qu'il existe également un parking le long de la route de Villegouge en cas d'évènement plus important.
- M. De Marco rappelle qu'il n'y a pas beaucoup d'adultes ou d'enfants qui viennent en même temps à l'école de musique.
- M. Cenni rappelle que les activités sportives ont souvent lieu le samedi et le parking à côté du stade sera occupé.

Mme Bytnar demande où sont positionnées les places de parking pour personnes handicapées. M. De Marco indique qu'il est prévu 1 à 2 places PMR à l'entrée;

Le but est de réaliser un équipement performant qui ne soit pas coûteux en entretien alors que la période actuelle se caractérise par une flambée des prix des matériaux et de l'énergie. Il s'agit d'une présentation de l'avant – projet sommaire. L'avant – projet détaillé et définitif aura lieu plus tard. Plusieurs phases seront donc à prévoir pour avancer dans le projet.

M. De Marco reprend le descriptif : concernant l'école de musique il existe un porche d'entrée permettant d'être à l'abri, un SAS d'entrée thermique qui permet aux parents d'attendre les enfants dans un espace sécurisé, avec une entrée dans laquelle les portes sont fermées avec badge. Une grande salle attenante permettra d'accueillir d'autres types d'évènements.

Un couloir

Un patio permettant d'éclairer 2 salles pour les instruments de musique sonores tels que saxophone et batterie dont l'isolation est renforcée.

Des espaces d'un côté et sanitaires de l'autre permettent d'intercaler les salles pour que les salles sonores ne perturbent pas les autres apprentissages.

La surface intérieure de l'école de musique s'étale sur 284 m².

A l'arrière du bâtiment un espace technique permet d'entreposer les unités extérieures de pompe à chaleur et de réaliser l'entretien.

M. De La Dorie demande si le bâtiment est conçu pour être totalement autonome en énergie.

M. De Marco répond que le bâtiment n'est pas à énergie positive.

En effet l'enveloppe de 1 330 000 € ne permet pas de construire un bâtiment autonome. Ainsi sera respectée la règlementation environnementale 2020 en matière de consommation d'énergie par m².

De plus, une étude supplémentaire évaluera la nécessité ou non d'installer un système de raffraîchissement intérieur ; se pose la question de savoir si une toiture avec du photovoltaïque serait vraiment rentable.

Sur la façade une petite signalétique « pôle des arts » pourrait être éclairée.

Pour les quelques éléments de maçonnerie, il est prévu de faire appel aux entreprises du territoire afin d'obtenir des prix plus intéressants.

→ Phase 2 : réalisation de l'Ecole de Cirque (chapiteau et vestiaires)

Superficie au sol : 312 m² dont 42 m² de vestiaires un espace de travail en bois à adapter avec la troupe est prévu pour les ateliers.

M. Duboureau demande si la visite d'autres chapiteaux a été faite.

M. De Marco répond avoir visité plusieurs chapiteaux notamment l'école de Bordeaux qui pêche par un manque d'isolation. La performance thermique du chapiteau du territoire doit être étudiée pour s'assurer à la fois du confort et du respect du coût de chauffage.

Afin d'assurer le confort des usagers du site il faut isoler au maximum le chapiteau tout en restant dans l'enveloppe budgétée.

- M. De la Dorie demande si le coût du chapiteau est inclus dans l'enveloppe de 1 330 000 €.
- M. De Marco répond par l'affirmative : l'enveloppe de 1 330 000 € comprend à la fois l'école de musique et l'école de cirque ; il proposera des options selon les montants à l'ouverture des plis et fera appel à des entreprises locales pour être plus compétitif.
- M. Cenni demande quelle espérance de vie du chapiteau on peut attendre.
- M. De Marco répond que le chapiteau est constitué de 3 toiles avec à l'intérieur une couche d'isolant; en ce qui concerne la toile extérieure elle peut durer environ 17 ans pour un coût de 12 000 € à 18 000 €;
- M. Bergeon rappelle le budget de 289 000 €;
- M. De Marco énonce qu'il est plus compliqué d'isoler des formes arrondies, d'isoler un chapiteau et cela a un impact sur le budget.

Il ajoute qu'il serait possible d'installer des dômes dont la fabrication est plus simple mais cette construction n' a pas l'aval des architectes des Bâtiments de France. Une réunion est prévue avec eux pour valider l'ensemble du projet.

M. De Marco précise que l'école de Bordeaux a changé la toile au bout de 20 ans.

Il préconise une toile de teinte claire qui vieillit mieux avec le temps et ne nécessite pas de climatisation; de plus le bâtiment accueille une école de cirque et non un cirque ; la couleur rouge n'est donc pas adéquate.

Etant en lien avec un acousticien, une étude a évalué le niveau sonore du bourg de Galgon. Le résultat de l'étude est que l'école de musique et l'école de cirque n' apporteront pas plus de nuisance sonore qu'à ce jour.

M. De Marco ajoute que le chapiteau est une structure pérenne les ancrages sont en béton et les fondations sont également en béton.

En complément, l'école de cirque permettra d'accueillir ponctuellement des résidences d'artistes. Le système de chauffage doit donc être adapté à cette utilisation ponctuelle.

→ Le budget

Ecole de Musique: 868 050 € (dont VRD)

Ecole de Cirque : 463 000 € Total : 1 331 050 €

→Besoins et attentes :

M. De Marco énonce que les élus communautaires doivent valider l'APS dans le mois de septembre 2023 afin de pouvoir déposer le permis de construire de l'école de musique au cours de ce même mois de septembre. Dans un deuxième temps, un second permis de construire sera déposé pour l'école de Cirque.

M. De Marco doit à nouveau rencontrer l'architecte des bâtiments de France pour présenter le projet de façon plus concrète.

M. De Marco rappelle que la validation de l'APS est exigée car le commencement des travaux de l'école de musique doit être effectué avant le mois de juin 2024 pour pouvoir bénéficier de la DETR : le Permis de construire sera donc déposé en septembre 2023 pour tenir compte du temps d'instruction du permis de construire, du délai de réalisation des études et du délai pour obtenir l'avis des Bâtiments de France.

Concernant l'école de cirque l'architecte est en attente d'informations concernant les subventions relatives aux économies d'énergie (photovoltaïque).

Lorsque l'avant-projet sommaire sera validé, un avant-projet détaillé avec la composition du coût de chauffage exact sera proposé mais avant cela M. De Marco a besoin de la validation des élus communautaires.

Une analyse du coût d'exploitation et de la maintenance selon 3 scénarii sera transmise afin de choisir la meilleure technique qui permettra une utilisation à long terme du bâtiment.

M. Bergeon demande le détail des surfaces de l'école de musique :

Il est répondu que l'école de musique a une surface intérieure de 284 m² sans compter les cloisons et les épaisseurs de mur.

Concernant l'école de cirque on dispose d'une surface de 42 m² de vestiaires.

- M. Duboureau demande si la toile du chapiteau peut supporter un orage de grêle ou des lancers de cailloux.
- M. De Marco répond que dans le premier projet présenté le matériau utilisé « le Dampalon » a eu un retour d'expérience positif concernant la grêle ; ce matériau n'est pas une paroi dure ; c'est un élément de bardage et non une paroi rigide ; il a plus de résistance que l'enduit qui peut s'effriter sous l'effet d'un choc. M. De Marco promet d'apporter plus d'éléments de précision sur la résistance lors de la présentation détaillée : photos d'everlite ;
- M. Duboureau indique que l'éverlite est problématique en cas de lancement de cailloux.
- M. De Marco rappelle qu'en cas de vandalisme ce sont les assurances qui prennent en charge les dégâts.
- M. Bayard remarque que le vandalisme existe sur des double-vitrages de bâtiments de sa commune, on ne peut l'empêcher totalement.
- M. De Marco indique que la structure sera éloignée de la rue et donc non accessible aux éventuels cailloux propulsés par les véhicules.

Madame Darcos demande combien d'élèves pourront être accueillis.

M. Beyly répond que si toutes les classes fonctionnent en même temps à l'école de musique, la fréquentation en général est de 5 élèves par classe.

Mme Darcos demande quel est le plus apporté par la nouvelle structure comparé à l'école de musique actuelle.

M. Beyly répond que les locaux apportent une capacité et un confort supplémentaire et les locaqux sont en conformité par rapport aux normes d'accès des élèves et au nombre de classes puisque le projet prévoit plus de classes que dans les locaux actuels : le projet comprend 1à 2 classes supplémentaires avec des espaces adaptés.

Mme Darcos constate que la Communauté de Communes voit sa population augmenter mais le nombre de places proposé par la nouvelle école de musique n'augmente pas beaucoup.

- M. De Marco énonce que dans les locaux actuels les flux de personnes et les nuisances liées à certains instruments de musique sont mal gérés. De plus des détecteurs d'hygrométrie ou au CO2 permettront de ventiler plus ou moins selon l'utilisation de la salle.
- M. Beyly confirme que le Président de l'école de musique a été consulté sur les différents plans et a donné ses recommandations concernant les surfaces.
- M. Bergeon trouve dommage que le Président de l'école de musique n'ait pas encore vu le plan présenté.
- M. Beyly répond que M. Marien a validé l'ensemble des propositions faites avec les surfaces qu'il a lui même demandées.

Mme la Présidente remarque que si le projet avait été présenté à M. Marien avant les élus, il lui aurait été fait le reproche que les élus n'avaient pas eu la présentation en priorité.

- M. De Marco énonce qu'il était surtout important de reprendre le projet APS rapidement pour présenter un projet d'un budget avec un enjeu d'école de cirque et essayer au maximum de jumeler les 2 structures ; il avait surtout besoin de la validation des élus pour avancer techniquement.
- M. Bec souhaite que ce qui se faisait auparavant dans sa commune perdure : ainsi les enfants de Vérac peuvent pratiquer un instrument de musique dans une salle mise à disposition sans devoir se déplacer à Galgon pour que l'école de musique ne soit pas le seul endroit d'enseignement de la musique sur le territoire.
- M. De Marco remarque que l'idée du Pôle consiste à pouvoir rayonner tout en étant un pôle attractif visible et une spécificité du territoire par rapport aux territoires proches.
- M. Bayard énonce qu'il ne refusera pas les inscriptions d'élèves de la CALI. Concernant le stationnement il rappelle qu'il est possible de fermer l'accès au bourg lors d'évènements festifs ; De plus le parking de l'ancienne mairie peut être utilisé.
- M. De Marco rappelle que le projet d'il y a 2 ans prévoyait plus de places de parking mais en utilisant les investissements existants, il n'est pas essentiel de créer un enrobé à cet endroit.
- M. De Marco ajoute que le nouveau bâtiment permettra de mieux gérer les flux et sera plus flexible avec un confort maîtrisé.

Mme la Présidente indique que les parents déposent les enfants mais ne restent pas sur place.

- A la demande de M. Bergeon, M. Beyly répond que le matériel reste sur place.
- M. Bayard souligne les charges de fonctionnement exhorbitantes du local actuel.
- M. Beyly rappelle que l'école de musique s'adresse également aux ALSH et a pour souhait de soutenir la création et organiser des évènements.
- M. Bergeon demande si l'option dalle basse sur la partie vestiaire est mise en place?
- M. De Marco répond que la Communauté de Communes n'a peut-être pas les moyens de construire une dalle béton et il serait aussi judicieux de mettre un revêtement souple moins onéreux (80 000 € de moins) qui rendrait le même service. Il confirme que des plots en béton et une scène sont prévus pour les représentations.

Pour l'école de cirque différents espaces se situent sous la tente. Une scène pour des représentations, 2 endroits pour se balancer, d'autres espaces pour la jonglerie.

La capacité d'accueil ne peut pas être supérieure à 200 personnes dans les 2 écoles vu qu'il s'agit d' un ERP prévu pour moins de 200 personnes. Cependant il est possible de demander un agrément pour plus de 200 personnes en cas d'évènement ponctuel.

Madame Richard demande quel sera le mode d'éclairage et la consommation dans le chapiteau ainsi que son ancrage.

M. De Marco répond que l'éclairage se fera avec des leds. En effet, il ne semble pas pertinent d'installer du photovoltaïque ; à l'intérieur pas d'éclairage scénique ; le chapiteau est isolé avec 10 cm d'isolant et 3 parois. Concernant la consommation il est également possible que la troupe gestionnaire de l'équipement la prenne en charge.

Concernant l'ancrage du chapiteau des contrôles réguliers sont effectués sur ce type de structure.

M. De la Dorie ajoute qu'il s'agit du même contrôle que pour les établissements qui ont des animations.

M. Duboureau demande quelle serait la solution si l'entreprise retenue qui va fabriquer le chapiteau disparaît.

M. De Marco répond que la toile de ce chapiteau reste classique il existe donc d'autres fabriquants ; ce qui demeure moins classique c'est l'isolation.

Mme la Présidente remercie M. De Marco et le félicite pour le travail accompli sur le projet de pôle des arts.

M. De Marco quitte la séance à 18 h 57;

M. Cenni demande à M. Beyly le nom de la Compagnie qui gérerait l'école de cirque et le coût mensuel ou annuel de cette compagnie ; il demande s'il est possible qu'elle s'autofinance uniquement avec les adhésions.

M. Beyly indique les tarifs connus à Libourne Bordeaux ou Bègles : entre 300 € et 400 € par an ; en tout état de cause, la compagnie demandera des subventions auprès de la DRAC, du Département, des communes et de la Communauté de Communes.

M. Bergeon demande le détail du plan de financement du projet.

M. Beyly répond que le reste à charge sera de 20% pour la Communauté de Communes

Mme Morand précise que le projet bénéficiera des subventions suivantes :

-DEIK: 280

280 000 € pour un plafond de 800 000 €

-Département : 286 000 €

Auxquelles s'ajouteront les fonds européens pour 262 000 €. Mais le montant de l'ensemble des subventions ne doit pas dépasser 80% ; il restera dans tous les cas à charge de la Communauté de Communes 20% du montant du projet.

M. Duboureau énonce que pour le projet communal de restauration de l'église les subventions versées ont été réajustées à la baisse suite à la diminution du montant de l'investissement.

Mme Morand affirme que les services de l'Etat et du Département ont été saisis et ont confirmé que les subventions seraient versées dans le cadre des plafonds indiqués.

M. De la Dorie demande s'il est possible à ce jour de donner un pourcentage d'endettement.

Mme Morand répond que le taux d'endettement de la Communauté de Communes a été transmis en commission des finances et au DOB. Ce taux est de 5.28% particulièrement bas comparé à la moyenne nationale.

M. Bergeon demande que soit expliqué ce taux car il a posé la question en commission des finances et attend la réponse.

Mme Morand répond qu'il s'agit du ratio entre le remboursement du capital d'emprunt annuel et les recettes de fonctionnement.

M. Bergeon remarque qu'il s'agit de l'endettement annuel mais pas du taux d'endettement.

Mme Morand souligne que la trésorerie a confirmé que la Communauté de Communes a un taux d'endettement très bas et une capacité de financement importante.

Mme Boulin constate que tous les investissements antérieurs auront été remboursés en 2027 ce qui est une bonne chose.

Mme la Présidente précise que les emprunts des investissements seront remboursés mais il reste les emprunts voirie renouvelés tous les ans.

Mme Morand ajoute que l'emprunt pour la construction des tennis à Villegouge prendra fin en 2025, l'emprunt pour la construction du gymnase à Vérac prendra fin en 2026 et celui pour la construction de l'Office de tourisme se terminera en 2028 ;

M. Beyly remarque que la Communauté de Communes investit pour l'enseignement artistique des enfants mais aussi des adultes et cet investissement est indispensable pour tous dans le futur.

Mme Darcos souligne qu'aucun moyen de transport n'existe dans l'ensemble des communes et la commune de Galgon est excentrée; elle demande si tous les enfants ont la capacité de se déplacer à Galgon, les parents n'ayant pas toujours la disponibilité pour les accompagner. Ce projet lui semble magnifique mais elle regrette l'inexistence de moyens de transport. Il faudrait mettre en place des minibus.

Mme la Présidente répond qu'il est difficile de s'entendre sur un projet mais l'organisation de transports peut se travailler dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

Mme Lochon énonce qu'actuellement les administrés se déplacent que ce soit à Galgon ou même Libourne et Bordeaux ; ils trouvent des solutions pour leurs déplacements.

Madame la Présidente énonce que les élèves de l'école de tennis de Villegouge ou du Handball à Vérac parviennent à assister aux séances de sport.

M. Duboureau rappelle que la commission des finances s'est prononcée pour que le projet de pôle des arts soit réalisé en 2 phases.

Mme Morand précise que le projet sera soumis aux voix lors du conseil communautaire du 13 septembre.

Mme la Présidente énonce que l'ordre du jour de la séance de ce jour prévoyait seulement une présentation du projet par l'architecte. De plus M. De Marco a bien précisé que 2 permis de construire seraient déposés, l'un pour l'école de musique le second pour l'école de cirque.

- M. Galand rappelle qu'il faudra cependant se prononcer rapidement pour le projet école de musique afin de pouvoir bénéficier des subventions demandées car des délais de commencement de travaux doivent être respectés. Le démarrage de l'école de musique doit être voté le 13 septembre en Assemblée Générale.
- M. Galand propose de confirmer le projet école de musique afin d'être sûrs d'obtenir les subventions et de réaliser cet investissement puis dans un deuxième temps si l'Etat accorde les subventions pour l'école de cirque, de réaliser cette deuxième phase du projet.

Mme Morand énonce qu'elle va essayer d'obtenir des écrits qui confirmeront l'obtention des enveloppes totales.

- M. Bergeon remarque que le PLU actuel de Galgon ne permet l'installation d'un chapiteau que pour une hauteur de 6 m.
- M. Beyly répond que le PLU peut être révisé.
- M. Bayard précise qu'une modification simplifiée du PLU est en cours et compte tenu de l'existence de 2 phases, dans le nouveau PLU un zonage spécifique sera intégré pour la hauteur du chapiteau.
- M. Murat demande si la Communauté de Communes va gérer les adhésions et comment sera gérée la priorité d'inscription.

Mme La Présidente répond qu'une convention sera signée avec l'association qui va gérer le fonctionnement de l'école de cirque.

- M. Bayard souhaite que les jeunes des communes accolées à Galgon mais qui ne font pas partie du Fronsadais puissent continuer à avoir accès au pôle des arts.
- M. Cenni propose qu'une participation soit demandée à la CALI car sur les 106 élèves actuels inscrits à l'école de musique on compte des habitants de la CALI, tout comme la Communauté de Communes a participé à des projets de la CALI.

Mme la Présidente répond que des tarifs différenciés peuvent être appliqués.

M. Bayard énonce que cela sera évoqué en temps voulu; pour le moment il faut proposer des échanges positifs et voir si on réalise le projet. Il assure que les enfants du Fronsadais seront bien évidemment prioritaires. L'école de musique actuelle a un coût de fonctionnement important en termes de consommation d'énergie car les locaux datent de 30 à 40 ans et il est nécessaire de construire de nouveaux locaux plus adaptés.

Mme la Présidente félicite la commune de Galgon et l'association qui permettent à des familles peu aisées d'apprendre la pratique d'un instrument de musique à leurs enfants.

M. Duboureau demande si on a anticipé l'évolution de la population en prévoyant la capacité d'accueil.

M. Beyly répond que c'est l'association qui anticipe ce fonctionnement à l'avenir. Actuellement l'école de musique fonctionne tous les soirs et le mercredi.

Mme la Présidente encourage les élus à venir au spectacle de fin d'année de l'école de musique pour se rendre compte de l'investissement de l'association et des professeurs.

M. Cenni souhaite avoir des informations sur le licenciement d'un professeur de musique.

Mme Tillet Faurie demande que le support de présentation de l'architecte soit communiqué pour en informer les conseillers municipaux, ce qui sera fait.

La séance prend fin à 19 H 23.

Le secrétaire de séance

M. Dominique BEC

La Présidente

Marie-France REGIS